

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_124
Budget principal
Exercice 2022
Décision Modificative
n° 3

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Madame ROUIL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame JUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022
DECISION MODIFICATIVE N° 3
VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET VIREMENTS DE
CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains crédits se sont révélés insuffisants à certains chapitres du Budget Primitif 2022.

Il propose le vote de crédits supplémentaires et virements de crédits ci-annexés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ D'ADOPTER les modifications de crédits ci-annexés.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 8 décembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,




P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,



N. AFONSO CORREIA

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/ 2022**Vote de crédits supplémentaires et virements de crédits**

Chapitre	Intitulé	Montants	
		Dépenses	Recettes
Art/Prog./Fonct.			
	<u>FONCTIONNEMENT</u>		
	<u>Dépenses</u>		
6288/020	Autres services extérieurs	-56 776,09	
64111/020	Rémunération principale titulaire	40 000,00	
64131/020	Rémunération principale non titulaire	14 000,00	
6817/020	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 776,09	
	TOTAL	0,00	0,00
	<u>INVESTISSEMENT</u>		
	<u>Dépenses</u>		
635	Pont Pierre de Campet		
2313/635/845	Constructions	25 000,00	
810	Ouvrages Hydrauliques		
21538/810/745	Autres Réseaux	-25 000,00	
	TOTAL	0,00	0,00